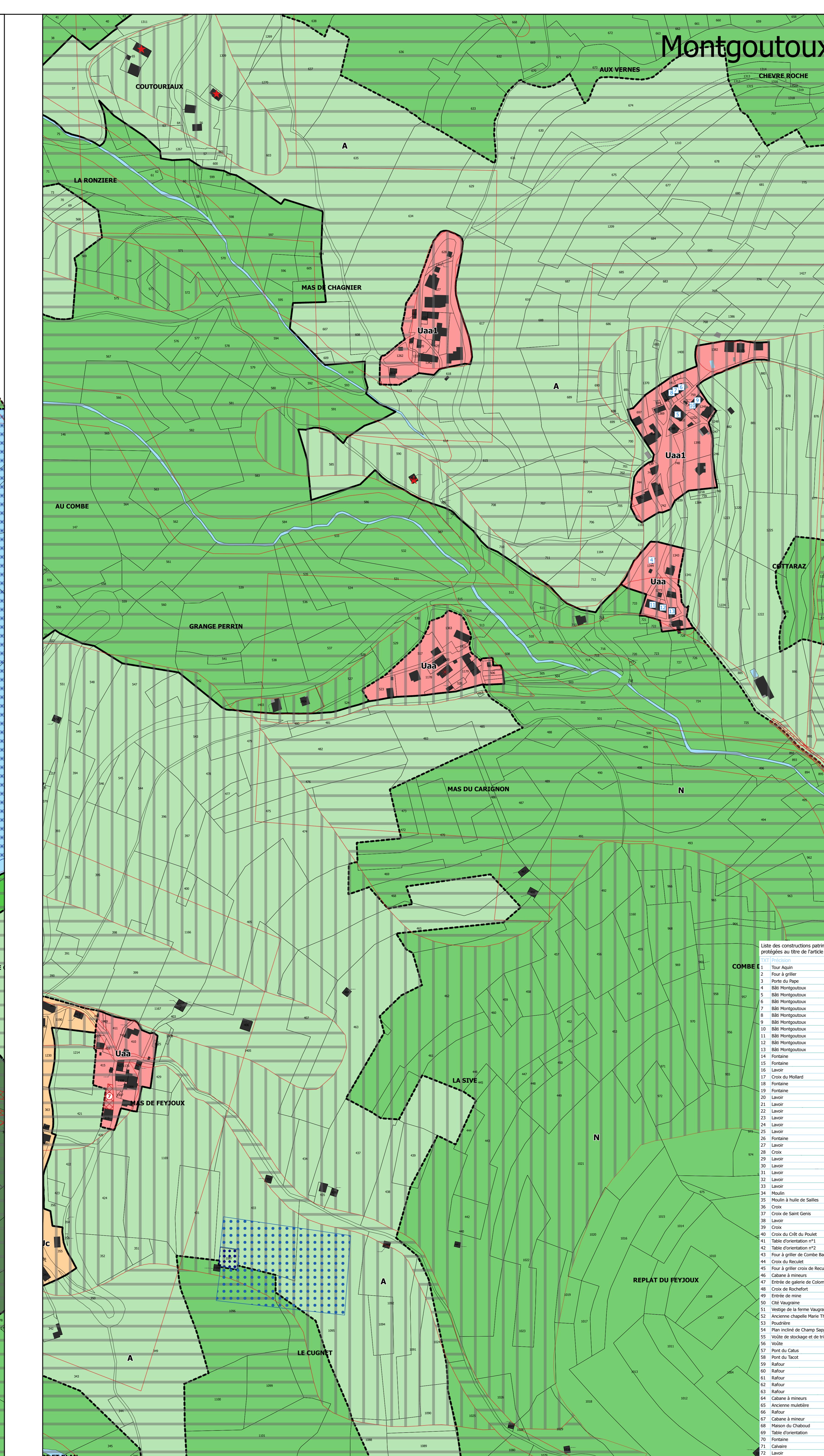


Le Chaboud



Montgoutoux



Plan Local d'Urbanisme

Commune historique de Saint-Pierre d'Allevard



Département de l'Isère

Règlement graphique

Le Chaboud - Montgoutoux



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2017
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Atelier-2
architectes - urbanistes

Plan 4.2.5

Fond : cadastre DGFiP mise à jour 2017
Périmètres des captages d'eau potable : ARS Auvergne-Rhône Alpes - Juin 2018

N
1/2 000e

Légende

- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré du centre-bourg
- Uaa : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux
- Uaa1 : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux de Montgoutoux, de La Roche, du Voley, du Chagnier et du Charpieux disposant d'une qualité architecturale et urbaine qu'il convient de préserver
- Ub : Secteur de forte densité en périphérie du centre-bourg, regroupant habitat, commerces, services et équipements urbains
- Ubi : Secteur correspondant au lotissement particulier du Putaz
- Uc : Secteur de densité moyenne en accompagnement du centre-bourg ou en extension du tissu urbain traditionnel des hameaux
- Ucl : Secteur d'extension urbaine de Sallies
- Ui : Secteur accueillant des équipements (écoles, pôle enfance, maison médicalisée,...)
- Uic : Secteur correspondant aux activités économiques et commerciales des Cotes
- AUC : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité soutenue
- AUc : Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation de densité moyenne
- A : Secteur agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique
- Ap : Secteur agricole à préserver sur le plan paysager et/ou écologique
- Asm : Secteur agricole correspondant aussi au domaine de ski et d'activités de montagne du Barroz
- Aj : Secteur accueillant des jardins familiaux
- N : Secteur naturel et forestier à protéger
- Np : Secteur naturel et forestier à préserver sur le plan paysager et/ou écologique
- Nsm : Secteur naturel et forestier du domaine de ski et d'activités de montagne du Barroz
- Nf : Secteur correspondant au bassin du Flumet
- NI : Secteur correspondant aux activités de loisirs de plein air implantées sur les abords du bassin du Flumet, au parc Mon Exil et à Champ Sappey
- Nb : Secteur correspondant à des groupes de constructions isolées existantes au Barbaz
- Nd : Secteur correspondant à la déchetterie
- O : Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Pelouse sèche protégée au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace vert protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Ripisylve protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Tourbière protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé reprété au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Ensemble bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement mixte social délimité au titre de l'article R151-38 3^e du Code de l'Urbanisme
- Emplacement Réserve identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur constructible soumis à des risques naturels : se référer à l'annexe "5.2 Risques naturels PPRn" du PLU
- Secteur inconstructible sauf exception soumis à des risques naturels : se référer à l'annexe "5.2 Risques naturels PPRn" du PLU
- Périmètre de Protection Immédiate des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Rapprochée des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Éloignée des captages d'eau potable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11 2^e du Code de l'Urbanisme
- Construction patrimoniale soumise à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement piéton à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Bât. dur
- Bât. léger
- Bât. non cadastré
- Bât. d'élevage
- Parcelle
- Linéaire divers
- Hydrographie indicative

Liste des emplacements réservés :

Index	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie m ²
1	Aménagement et sécurisation de la circulation à Salles-le-Bas (création d'un abri bus et aménagement routier)	Commune	853
2	Mise en valeur de la Tour Aquin	Commune	3 161
3	Aménagement de l'aire de loisirs	Commune	28 467
4	Accès agricole à Sallies	Commune	1 378
5	Vie d'accès au Mollard	Commune	186
6	Vie d'accès à Gorge Granat	Commune	2 561
7	Aménagement d'un parking au Feyjoux	Commune	259
8	Vie d'accès au hameau de la Roche	Commune	169
9	Captage de Vargines	Commune	3 516
10	Captage de L'Isle Barlet	Commune	3 519
11	Captage au Turf	Commune	2 492
12	Captage du Couzai	Commune	2 231
13	Captage de Bourme	Commune	719
14	Chargeoir à bois route de Grenoble	Commune	4 107
15	Chargeoir à bois de Montgoutoux	Commune	1 665
16	Chargeoir à bois de l'adret de Barlet	Commune	5 757
17	Chargeoir à bois de cot de Cochette	Commune	1 819
18	Chargeoir à bois de l'Echat Sud	Commune	2 840
19	Chargeoir à bois de l'Echat Nord	Commune	1 359
20	Chargeoir à bois au Rapin	Commune	3 843
21	Chargeoir à bois au Chaboud	Commune	948
22	Chargeoir à bois du Mollard	Commune	3 708
23	Chargeoir à bois de Montrenard	Commune	117